

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2023

Séance du 03 novembre 2023 - séance ouverte à 20 h 00
Convocation du 26 octobre 2023, affichée le 26 octobre 2023

Président : Mr LAMOUREUX Marc
Présents : Mmes GUYON Elisabeth, BOURGEOIS Isabelle, LELIEVRE Dominique, RENARD
Danielle, ROBACHE Evelyne,
MM BOURGEOIS Jacques, DESPREZ Didier, DOBIGNY Pascal, DUBUT Charles,
LE FEVRE Sébastien, MENUGE François, VILLEMAUX Jean-Baptiste,

Absents : Mmes ANDRE Alexandra, LELIEVRE Françoise.

Nombre de conseillers : En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

A) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur le Maire demande un secrétaire de séance.
Mme RENARD Danielle se propose. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, Mme
RENARD Danielle comme secrétaire de séance.

B) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 juillet 2023 :

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 juillet
2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
du 19 juillet 2023.

C) ORDRE DU JOUR :

- Création de deux postes d'agent recenseur,
- Convention relative à l'expérimentation du compte financier unique,
- Programme des achats et travaux d'investissement 2024,
- Divers



1) CREATION DE DEUX POSTES D'AGENT RECENSEUR : délibération 23_11_03_001 – approuvée à l'unanimité

L'enquête de recensement de la population de la commune aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024 et
nécessite l'emploi de deux agents recenseurs. La commune percevra de la part de l'Etat une dotation de
recensement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide la création de deux emplois d'agents recenseurs pour la durée du recensement 2024
- décide d'attribuer à chacun des deux agents recenseurs, qui seront nommés par arrêté du Maire, une
rémunération brute de 1000 €.

2) CONVENTION RELATIVE A L'EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE délibération 23_11_03_002 – approuvée à l'unanimité

L'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, modifié par l'article 137
de la loi de finances pour 2021 a validé la possibilité pour les collectivités d'expérimenter le compte
financier unique (CFU), sur la base du volontariat.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2023

Document commun à l'ordonnateur et au comptable public, le CFU remplace, durant la période de l'expérimentation, les actuels comptes administratifs et comptes de gestion.
Le Compte Financier Unique a vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux.

Le CFU a plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

La candidature de la commune à l'expérimentation du compte financier unique a été retenue pour la vague d'expérimentation portant sur les comptes de l'exercice 2023.

L'expérimentation du Compte Financier Unique concerne le périmètre budgétaire suivant :

- Le budget principal,

L'expérimentation du Compte Financier Unique s'appuie sur le référentiel budgétaire et comptable M57. Ce référentiel, qui a vocation à être généralisé à moyen terme, constitue le cadre de référence pour les budgets éligibles à l'expérimentation du compte financier unique.

Après avoir donné toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer avec les services de l'Etat la convention relative à l'expérimentation du CFU.

Le Conseil délibérant,

- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;
- Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article 242 de la loi n°2018 - 1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié ;
- Vu le projet de convention relative au CFU ;

DECIDE :

A l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

3) PROGRAMME DES ACHATS ET TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2024.

Montage de dossiers et étude de faisabilité 2024, pour demandes de subventions :

- Eglise : réparation du toit du clocher pour réinstallation de la croix et du coq
- Ecole maternelle : travaux de réhabilitation thermique
- Ecole primaire : travaux sur murs extérieurs rue de Lamberval avec pose de portails et grillage soudé
- Bornes à incendies : changement de bornes vieillissantes
- Matériel : achat d'une tondeuse autoportée
- Matériel : achats de divers panneaux de circulation
- Réfection ou création de trottoirs : avaloir 30/32 rue du Bout Sec, trottoir 16 rue de Morangles, divers reprises trottoirs rue du Casse Lanterne
- Ecole primaire : travaux de réhabilitation de l'éclairage des classes, hall d'entrée et couloirs
- Aire de jeux rue du Cimetière : création d'un parcours santé

4) DIVERS

- Travaux réfection des trottoirs 15 rue de l'église et 39 bis rue de Lamberval terminés
- Travaux création des trottoirs rue du Cimetière en cours avec passage réseau électrique par le SE60 pour installation radar de vitesse RD 49.

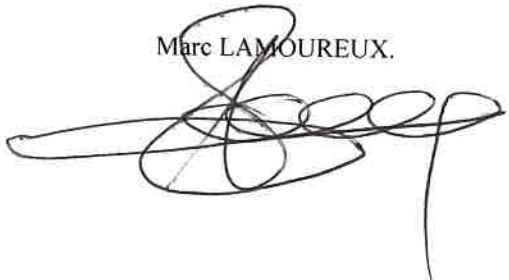
La séance est levée à 21 h 00

Le Maire,

Délibérations 23_11_03_001 à 23_11_03_002

La Secrétaire de Séance,

Marc LAMOUREUX.



Danielle RENARD.

